



Contrat d'Etudes Prospectives du secteur des Travaux publics

CAHIER DES CHARGES

1 - Contexte et objectifs du CEP

Préambule : le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre d'un accord pour la mise en œuvre d'un contrat d'étude prospective signé entre la fédération nationale des travaux publics et le Ministère du travail. Les enjeux identifiés dans le secteur des Travaux Publics et tout particulièrement la transition numérique et la transition écologique vont nécessiter un accompagnement qui constitue une priorité transversale du Ministère chargé de l'emploi.

Dans le contexte où la rapidité de l'évolution des métiers menace d'obsolescence les savoir-faire de nombreux actifs, le gouvernement a décidé de déployer un effort sans précédent dans le cadre d'un plan investissement dans les compétences 2018-2022 (PIC). Le contrat d'études prospectives s'inscrit pleinement dans le cadre de ce plan d'investissement et permettra d'éclairer les besoins en compétences à venir.

1-1 Présentation

Les entreprises de travaux publics conçoivent, construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures et réseaux de notre société. Elles ont réalisé 63,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2016, dont près de 44 % à l'international.

Le secteur des travaux publics rassemble 7 400 entreprises qui emploient 235 300 salariés en France se répartissant de la façon suivante :

- 61,2 % : Ouvriers
- 24,9 % : ETAM
- 13,9 % : Cadres

Les entreprises de travaux publics dépendent fortement de la commande publique. Les principaux clients sont les suivants :

- Les collectivités locales : 40,5 %
- Le secteur privé : 35,5%
- Les grands opérateurs : 16,5%
- Les concessions et contrats de partenariats : 4,3 %
- L'Etat : 3,2 %

Les entreprises de travaux publics recouvrent une grande diversité de spécialités et de métiers:

- travaux routiers ;
- adduction d'eau, assainissement et autres canalisations et installations ;
- terrassement ;
- travaux électriques ;
- voies ferrées ;
- fondations spéciales, sondages, forages ;
- travaux en site maritime ou fluvial.

Le secteur des travaux publics a connu ces 9 dernières années l'une des plus sévères crises de son histoire en raison de la chute de la commande publique liée au contexte de contraintes budgétaires

et à des fortes instabilités institutionnelles (loi NOTRe) : entre 2008 et 2016, le secteur a perdu plus d'1/5 de son chiffre d'affaires et près de 30 000 emplois permanents ont été détruits.

Après deux années 2014 et 2015 particulièrement noires, le secteur affiche depuis 2016 des premiers signaux d'inflexion de l'activité et le secteur retrouve peu à peu des couleurs. Toutefois, les disparités entre métiers et régions restent fortes.

Les défis qui attendent les entreprises de travaux publics sont nombreux :

- protéger les territoires ;
- relancer le transport par voie fluviale ;
- mieux vivre et se déplacer en ville ;
- améliorer et entretenir les réseaux routiers ;
- accélérer les échanges d'informations grâce au déploiement de la fibre optique ;
- faire face aux défis électriques ;
- ouvrir les territoires à l'international ;
- développer et réhabiliter le réseau ferroviaire ;
- stocker, transporter et distribuer le gaz ;
- préserver la ressource en eau.

1-2 Enjeux

L'innovation et les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes : les entreprises vont être fortement impactées par la révolution numérique (BIM et technologies 3D). La très haute technologie s'invite aussi sur les chantiers avec des exosquelettes conçus pour alléger les charges ou des casques à réalité augmentée permettant d'améliorer la précision des travaux. Demain, ces technologies seront d'usage courant pour de nombreux métiers.

La communication au cours d'un chantier est également un enjeu fondamental. Les échanges de données entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises ou bien avec l'environnement extérieur sont de plus en plus fréquents et dématérialisés.

L'optimisation des usages des infrastructures et de leurs performances va progressivement bouleverser les raisonnements habituels. La notion d'exploitation va définir les besoins et cela nécessitera des infrastructures, fiables, résilientes et connectées. Ces évolutions auront un impact sur la conception (bureaux d'études), mais aussi sur la bonne exécution de la mise en œuvre lors de la construction ou de l'entretien, le tout accompagné de la gestion des données et de leur traçabilité.

La transition numérique et les objets connectés constituent une vague de fond qui bouleverse l'ensemble de l'économie. Le secteur des Travaux Publics n'y échappe pas.

La transition énergétique va impacter, entre autres, les processus liés aux équipements, engins et filières industrielles de nos activités.

Autre enjeu majeur pour les 15 prochaines années, la transition écologique : les entreprises vont optimiser l'utilisation des matières premières et mieux gérer leurs déchets. L'efficacité énergétique et la diminution de la production de gaz à effet de serre deviendront déterminantes pour leur activité et pour la mise en œuvre de leurs chantiers. La prise en compte des milieux aquatiques et de la biodiversité sera régulièrement prescrite par les clients.

Enfin, les relations entre maîtrise d'ouvrage, maîtres d'œuvre, et entreprises de Travaux Publics évoluent progressivement vers un transfert des compétences vers les entreprises, conduisant celles-ci à réaliser de nouvelles tâches.

Ces évolutions vont fortement impacter les activités des entreprises, leurs organisations, les métiers et les compétences.

Enfin, la FNTP a obtenu du Gouvernement la mise en place, le 17 octobre 2017, d'un Conseil d'orientation des infrastructures dans le cadre des Assises nationales de la mobilité dont la mission est de proposer une stratégie au Gouvernement en matière d'investissements dans les infrastructures de transport. La ministre chargée des transports a reçu le 1er février 2018 le rapport qu'elle avait demandé au COI en préparation de la loi d'orientation des mobilités qui sera débattue au printemps 2018. L'arbitrage entre les différents scénarii proposés dans le rapport sera déterminant pour le secteur des TP.

2 - Objet du cahier des charge

Le présent cahier des charges du CEP des travaux publics a pour objet d'en préciser les finalités, les contenus et les modalités.

A cet effet, il a vocation à être communiqué à des prestataires potentiels susceptibles de répondre aux attentes du Comité de pilotage.

Il décrit ses attentes et précise le mode de réponse des prestataires souhaitant apporter leur contribution pour participer aux travaux du CEP.

3 - Etudes et plan d'actions

Le champ du CEP correspond aux employeurs et à leurs salariés (Ouvriers, Etam, Cadres) dont l'activité relève d'une des activités énumérées dans le champ d'application de la convention collective nationale du 15 décembre 1992 (Codes IDCC des CCN Ouvriers, ETAM, Cadres des TP : 1702, 2614 et 3212).

La réalisation du présent contrat d'études prospectives a pour objectif d'analyser la situation économique et sociale actuelle du secteur, en particulier l'évolution des emplois, des métiers, des compétences et des formations au regard des nombreux défis tant économiques que technologiques auxquels les entreprises devront faire face à court et moyen terme. Il devra permettre de disposer d'un outil d'identification des besoins de recrutement des entreprises en fonction des spécialités et des spécificités territoriales.

Ces travaux prospectifs doivent permettre à la branche d'anticiper ses besoins en compétences et de déterminer les formations nécessaires pour y répondre. Ils doivent également identifier les métiers en déclin et anticiper les besoins de reconversion de leurs salariés. Il convient en particulier de savoir repérer les compétences de ces salariés qui peuvent être mises à profit dans les activités en développement. En tant que de besoin des questionnements connexes au secteur des travaux public pourront être traités par le prestataire.

Cette analyse devra déboucher sur des préconisations pour permettre à la branche de faire évoluer l'offre de formation initiale et continue aux métiers des Travaux Publics, des 1ers niveaux de formation jusqu'à l'enseignement supérieur, proposer de nouveaux partenariats (réseau Excellences

TP, CCCA- BTP, AFPA, Éducation nationale, écoles d'ingénieur ...) afin d'optimiser la carte de l'offre de formation et dimensionner l'appareil de formation en conséquence (y compris au regard des nouvelles modalités de formation), et identifier des outils d'accompagnement pour les plus petites entreprises.

Les travaux s'appuieront sur la réalisation d'un état des lieux et l'analyse économique et sociale du secteur. Il s'agit notamment :

- de réaliser un état des lieux économique du secteur,
- de mieux cerner les enjeux des mutations environnementales, techniques et économiques pour les entreprises,
- de dresser à court et moyen termes un diagnostic de l'évolution des métiers, des emplois et des qualifications, à partir de données économiques, démographiques, technologiques, opérationnelles,
- d'identifier les métiers qui vont connaître une évolution à court et moyen terme (évolution, recomposition, obsolescence ou émergence de nouveaux métiers),
- d'identifier les nouvelles compétences qui deviendront essentielles à détenir au regard de ces mutations,
- de déterminer les actions visant le maintien, le développement et l'évolution des compétences des salariés dans le secteur,
- de proposer des scénarii d'évolutions à moyen terme,
- de produire des préconisations en matière d'actions pour accompagner dans les meilleures conditions possibles les évolutions de l'emploi et des compétences incluant une dimension territoriale.

4 - Méthodologie et produits attendus

Dans le cadre du CEP, le prestataire contribuera aux travaux décrits ci-après.

Sur la base d'une étude documentaire et des études existantes, d'entretiens avec un panel représentatif de dirigeants d'entreprises du secteur ou de secteurs connexes et éventuellement de groupes de travail :

- **Etape 1 : Réaliser un état des lieux économique du secteur**

- Réaliser une analyse économique des entreprises des travaux publics (évolution du chiffre d'affaires, typologie des modèles d'entreprise, évolution de la demande des clients, influence des fournisseurs...) pour mettre en évidence la trajectoire économique du secteur au cours des dernières années.

- Préciser les atouts / faiblesses des entreprises, examiner les critères de compétitivité (flexibilité stratégique, maîtrise des coûts, innovation, emploi...) qu'il sera nécessaire de mobiliser pour que les entreprises puissent maintenir leurs performances économiques et préserver et développer leurs activités.

- **Etape 2 : Réaliser un état des lieux démographique des entreprises dans leur ensemble :**

- Dresser un état des lieux des emplois par métier au plan national sur la base des métiers identifiés par la branche.

Une attention particulière sera portée sur :

- la structuration des emplois et les actifs qui les occupent ;

- l'évolution de la pyramide des âges, selon les emplois et les statuts et ses incidences sur l'évolution et le renouvellement des effectifs ;
- l'attractivité du secteur : accès des jeunes à la profession, parcours et mobilité professionnels.

- Répartition statistique sur les différents emplois visés (estimation)

- Niveaux de qualification et estimation de la répartition statistique par emploi, sexe, âge et ancienneté

- Mapping géographique des emplois (logique de bassins)

Une synthèse par filière d'activité, et si possible par région, sera élaborée afin de mesurer l'écart entre les besoins de recrutement et la main-d'œuvre disponible (sortants du système éducatif, chômeurs, intérimaires ...).

• Etape 3 : Identifier les mutations du secteur des travaux publics

- Identifier les facteurs probables d'évolution en termes scientifiques, technologiques, économiques, réglementaires, géographiques... et les critères d'attractivité du territoire français en matière de R&D et de conception.

- Déterminer l'impact de ces mutations sur l'organisation du travail, sur l'emploi et les qualifications et les perspectives nouvelles.

• Etape 4 : Dégager des scénarii de prospective qualitative et quantitatives des emplois dans les différents domaines au regard de ces évolutions

- Expliciter les stratégies des entreprises au regard des mutations de leur environnement

- En déduire les tendances d'évolution des métiers et de l'emploi à 5 à 10 ans :

→ qualitatives : réorganisation des métiers, transformation des compétences attendues, besoins en nouvelles compétences ...

→ quantitatives : estimation de l'impact des évolutions ci-dessus sur les effectifs.

- En déduire les tendances en matière de formation : une analyse de l'offre actuelle de formation initiale et continue au regard des nouveaux enjeux devra être effectuée : état des lieux des formations accessibles et des besoins tant quantitatifs que qualitatifs en matière de formation initiale et continue au regard de l'évolution des compétences pour les métiers actuels et futurs.

Une attention particulière devra être portée sur la répartition géographique de ces formations, l'objectif final étant de disposer sur l'ensemble du territoire d'une offre de formation pertinente et homogène, suffisante sans être surabondante par souci d'optimisation de l'appareil de formation.

• Etape 5 : Proposer une stratégie d'accompagnement des évolutions

Il s'agira d'identifier des pistes d'actions RH adaptées à l'environnement économique et social des entreprises concernées, en cherchant à inscrire ces mesures dans les stratégies économiques développées par les différents types d'entreprises du secteur (spécialités produits, positionnement dans les filières, taille ...).

À partir des analyses précédentes, des pistes d'action concrètes, au niveau national comme au niveau régional, devront être proposées sur deux échelles de temps :

- à court terme ;
- à moyen terme (horizon de 5 ans).

Et porter sur :

- l'évolution des flux d'entrants dans la branche par filière de formation : Éducation Nationale (formation initiale), enseignement supérieur, formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation), formation de demandeurs d'emploi ;
- l'évolution du contenu pédagogique de l'offre de formation, tant initiale que continue ;
- la création d'éventuelles nouvelles offres de formation ;
- l'évolution des méthodes pédagogiques ;
- l'évolution du flux de l'offre de formation initiale et continue ;
- l'implantation de l'offre de formation (maillage territorial, ouverture ou fermeture de centres, partenariat à développer avec l'AFPA, l'Éducation Nationale...).

Les préconisations devront permettre le déploiement d'actions de formation destinées à des publics ciblés et déclinées par priorité.

Elles devront déboucher en particulier sur une cartographie de l'offre de formation initiale et continue exploitable pour les métiers en tension, en croissance et en émergence.

Enfin, il sera proposé une méthodologie souple et adaptée pour réactualiser régulièrement le diagnostic prospectif produit dans le cadre du CEP.

Les travaux définitifs feront l'objet d'un rapport d'étude détaillé ainsi que d'une synthèse des principaux résultats et de préconisations.

5 - Moyens de travail et d'analyse envisagés

Les travaux du CEP seront réalisés par un ou des prestataires choisis au terme d'une mise en concurrence. Un ou plusieurs prestataires pourront être retenus et formuler une proposition commune. Dans ce cas, il leur appartiendra de faire état du rôle de chaque composante du consortium et de désigner l'un d'entre eux qui sera l'ensemblier et, à ce titre, passera une convention de prestation avec l'organisme professionnel désigné.

Le prestataire prendra en charge la réalisation des différentes étapes consécutives du contrat d'études prospectives sur la base de la méthodologie qui aura été choisie, ainsi que la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le prestataire s'attachera en premier lieu à analyser les travaux existants et à procéder à une synthèse avant de débiter les travaux spécifiques sur les différents points du cahier des charges.

Le prestataire s'attachera notamment à effectuer une analyse documentaire précise des travaux réalisés par le secteur des travaux publics afin de déterminer le positionnement, le contenu et l'évolution des emplois.

Enfin, les données statistiques de l'OPCA de la construction permettront des analyses sur la formation professionnelle des salariés et des jeunes en formation alternée.

Un cadrage statistique par exploitation ad hoc des sources statistiques publiques et professionnelles seront à préciser dans l'offre afin d'avoir une vision globale des effectifs et notamment de disposer d'éléments concernant la pyramide des âges et les qualifications.

Certaines étapes nécessiteront la mise en œuvre d'études qualitatives basées sur la réalisation d'interviews de l'ensemble des acteurs de la profession : chefs d'entreprises, directeurs de l'innovation, ceux de la formation et ceux du développement durable, salariés et leurs représentants, formateurs, jeunes en formation, organisations professionnelles et syndicales, OPCA,... selon des méthodes qui seront définies dans l'offre.

6 - Organisation et réalisation du CEP

6-1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est composé :

- de représentants de l'Etat (DGEFP) ;
- de représentants de la FNTP ;
- en fonction des sujets abordés : de personnes qualifiées de l'OPCA, de l'observatoire prospectif des métiers du Bâtiment et des Travaux Publics, des organismes professionnels ou de l'administration (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, de la transition écologique et solidaire, des transports...).

Il sera co-présidé par un représentant de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et un représentant de la FNTP. Il aura pour mission d'impulser, orienter, animer et piloter l'ensemble des travaux du CEP. Il assurera le suivi de la mise en œuvre des différentes phases de la procédure de réalisation du CEP en conformité avec le cahier des charges et il validera chacune des productions intermédiaires et finales.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, le prestataire devra consulter des représentants de l'Education nationale, de l'AFPA, de Pôle Emploi pour assurer le meilleur maillage des formations sur tout le territoire. Il pourra s'appuyer utilement sur les études des cellules économiques régionales de la construction (CERC).

Le prestataire assurera les convocations et les comptes rendus de ces réunions.

Les rapports intermédiaires ainsi que le rapport final intégrant les préconisations seront remis et soumis pour validation au Comité de pilotage. Ces documents devront parvenir à l'ensemble des participants au Comité de pilotage dix jours avant la date fixée pour la réunion.

6-2 Organisme relais

L'OPCA de la Construction sera mandaté pour être l'organisme relais du CEP. A ce titre, il assurera le conventionnement avec le ou les prestataires retenus et pourra participer, en tant que de besoin, au COPIL.

7 - Réponse et propositions du prestataire

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation préconisée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges. L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants :

- Profil général du prestataire (ou du consortium),
- Contexte et objectifs généraux de la prestation.

Le prestataire reformule sa propre vision du secteur et de son contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments sur demande du comité de pilotage.

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (conception, préparation, réalisation...).

Le prestataire présentera quelques références de travaux similaires, menés récemment.

Le Comité de pilotage souhaite que le prestataire qui sera retenu dispose d'une expérience significative et désigne un responsable projet unique, qui sera l'interlocuteur privilégié de ce comité.

La réponse du prestataire devra comporter :

- Des précisions sur les méthodologies proposées au regard des enjeux du CEP et des questions propres à chaque étape,
- Les travaux prévus et nécessaires à la réalisation du CEP,
- Le budget indiquant le nombre de jours prévus et les prix unitaires pratiqués, y compris les frais de déplacements, traduits en équivalent/journées consultant,
- Une présentation de l'équipe,
- Des références générales sur la connaissance du secteur et des travaux prospectifs.

8 - Critères de sélection

Les offres des prestataires seront étudiées par le comité de pilotage sur les critères de choix qui porteront essentiellement sur :

- Compréhension des problématiques du secteur (5/20)
- Qualité de la méthodologie (5/20)
- Qualité de l'équipe responsable du projet (4/20)

- Rapport qualité /prix (3/20)
- Capacité à respecter les délais (2/20)
- Références antérieures de l'organisme candidat (1/20)

9 - Calendrier prévisionnel et contacts

Publication de l'appel à propositions : **12 mars 2018**

Les propositions devront être envoyées au format électronique au plus tard le **6 avril 2018 à 18 h à :**

- **Monsieur Arnaud Lasserre (DGEFP)** : arnaud.lasserre@emploi.gouv.fr
- **Référent FNTP : Richard Langlet** : langletr@fnfp.fr
- **Référent OPCA : Nadège Farion** : nadege.farion@constructys.fr

Après pré-sélection des dossiers, le comité de pilotage auditionnera le **12 avril 2018** une sélection restreinte de cabinets.

Le choix du prestataire final sera notifié au plus tard le **13 avril 2018**.

La réunion de lancement et de préparation opérationnelle de la démarche se déroulera le **18 avril 2018**.

Les résultats du CEP sont attendus pour le **15 décembre 2018**.

10 - Conditions concernant les prestataires

Le Comité de pilotage se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel d'offres.

Le Comité de pilotage s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Le Comité de pilotage se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

Toutes les études menées dans le cadre de ce CEP sont la propriété conjointe de l'administration et de l'organisation professionnelle.

A travers les données issues des acteurs du domaine qu'il pourra rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies : diffusion restreinte aux membres du comité de pilotage, diffusion aux parties prenantes impliquées dans l'étude ou pas de restriction, anonymisation. S'il y a lieu, ces informations à diffusion restreinte

seront clairement identifiées dans le texte des documents qu'il établira et remettra. Il s'engage à ne pas réutiliser les informations à diffusion restreinte en dehors de la présente étude.

11. Modalités de paiement

A l'issue de la désignation du prestataire, une convention sera signée entre le prestataire et CONSTRUCTYS.

Cette convention précisera notamment les modalités de la collaboration et les conditions de règlement des factures, sous réserve que les productions aient fait l'objet d'une validation par le COPIL du projet.